



Actualisé le 30 juin 2014

Annexe I

Questionnaire (version 1.2)

Les données structurelles sur les prestations ambulatoires sont intégrées dans le questionnaire de la statistique des hôpitaux.

Explication des couleurs:

En bleu : Les données ajoutées dans le cadre du sous-projet « Données structurelles : secteur ambulatoire hospitalier »

En noir : Les données existantes de l'enquête KS

Sur fond gris: Données d'exploitation, rempli d'avance par l'OFS

Description des nouvelles variables:

	A. Données générales établissement Les parties A.01, A.02, A.11 et A.03 sont préremplies par l'OFS. Elles ne doivent <u>pas</u> être remplies par l'établissement.
1	A.02 Identification de l'établissement Les variables A.02.15 et A.02.16 sur les prestations ambulatoires/stationnaires servent à évaluer l'offre de prestations de l'établissement.
2	A.11 Sites et offre de prestations La section consacrée aux sites et aux types d'activité des établissements (A.11) figure désormais au début du questionnaire, parmi les données générales relatives à l'établissement, et non plus parmi les données relatives aux prestations et à la prise en charge. Elle est préremplie par l'OFS. En règle générale, un questionnaire est rempli par centre hospitalier formant une entité juridique ¹ . Un centre hospitalier peut comporter plusieurs établissements géographiquement distincts. Ceux-ci nous sont signalés par le canton et sont inscrits dans le questionnaire comme sites géographiques. Suivant les prestations qu'il fournit (selon le tableau

¹ Un questionnaire (REE) peut exceptionnellement être distribué par site si la législation cantonale en dispose ainsi ou si le canton et l'établissement s'accordent sur un relevé détaillé (voir statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des hôpitaux, conception détaillée, page 9).

	des prestations de l'OFS), un établissement peut avoir plusieurs types d'activité (soins aigus / psychiatrie / réadaptation / maison de naissance). Celles-ci sont déterminées par l'OFS d'entente avec les cantons pour une période de trois ans. Distinction est faite désormais entre soins stationnaires et soins ambulatoires.
3	A.12 Personnel externe pour des prestations médicales Le tableau A.12 est supprimé et remplacé par un relevé individuel.
4	A.13 Infrastructure médico-technique Pour pouvoir mieux estimer le degré d'utilisation de l'infrastructure médico-technique, il faut pouvoir les classer selon un critère quantitatif. C'est à cet effet qu'a été introduite la variable « utilisation », dont l'unité de relevé est le nombre d'examen, et qui est subdivisée en ambulatoire et en stationnaire.
5	A.14 Données générales personnel Le <i>Global Location Number (GLN)</i> est un numéro d'identification public pour le personnel médical. L'OFS relève désormais ce numéro afin de pouvoir prélever à l'avenir des données directement dans le MedReg, ce qui allégera la tâche des fournisseurs de données, comme le veut la loi sur l'harmonisation des registres. Les données qui seront tirées du MedReg pour les statistiques des secteurs stationnaire et ambulatoire seront indiquées dans un document écrit qui vous sera communiqué dès que les relevés définitifs seront en vigueur.
6 7	A.14.04 Fonction / 6. Personnel externe Le personnel externe fait désormais l'objet d'un relevé individuel, comme le personnel interne. Les données sont relevées seulement pour les rubriques A.14.01 / A.14.05 / A.14.06 / A.14.07.
8	X1.01 Traitements Les cas ambulatoires ne sont pas faciles à délimiter. Il y a des patients qui reçoivent le même jour plusieurs traitements. Il y a des malades chroniques qui reçoivent régulièrement les mêmes prestations. Le nombre de consultations ambulatoires sera relevé plus précisément à l'avenir dans le cadre d'une statistique sur les patients. Pour pouvoir estimer d'ores et déjà les prestations fournies dans le secteur ambulatoire et pour mettre ces données en relation avec les données financières, il faut adopter un unité de relevé. Il est prévu de relever le nombre de consultations ambulatoires par type d'activité, par établissement et par jour. Il y a consultation ambulatoire lorsqu'une prestation est fournie à un patient/client physiquement présent et que cette prestation peut être tarifairement comptabilisée. Il peut y avoir au maximum, par fournisseur de prestation et par patient/client, une consultation ambulatoire par jour.
9	Données financières et données d'exploitations X2.01 Comptabilité analytique La section « Mandats » comprend les coûts de l'enseignement universitaire (formation de base et formation postgrade) et de la recherche, dont la somme est à inscrire sous la variable X2.01.602. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et de l'introduction en 2012 du système de financement des hôpitaux basé sur les prestations et les forfaits par cas (SwissDRG), il est demandé aux hôpitaux de séparer les coûts de formation et de recherche des coûts de prise en charge des patients. La loi exige que la délimitation entre ces deux types de coûts se fasse dans tous les hôpitaux selon une méthode uniforme (manuel de comptabilité analytique REKOLE).

A Données générales établissement

A.01 Type d'activité	
<input type="checkbox"/> Soins aigus	<input type="checkbox"/> Psychiatrie
<input type="checkbox"/> Réadaptation / gériatrie	<input type="checkbox"/> Maison de naissanceA.0

A.02 Identification de l'établissement	
Nom A.02.01
Adresse complète A.02.02
NPA / Ville A.02.03 A.02.04
Numéro d'identification de l'entreprise (IDE) A.02.05
Numéro d'entreprise (REE) A.02.06
Code NOGA A.02.07
Typologie des hôpitaux A.02.08
Numéro de commune A.02.09
Canton A.02.10
Langue A.02.11
Taux d'intérêt calculatoire de la comptabilité des immobilisations A.02.12
Année du premier relevé A.02.13
Année du dernier relevé A.02.14
Prestations ambulatoires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non A.02.15
Prestations stationnaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non A.02.16

1

A.03 Nature juridique	
Code de la nature juridique A.03

A.11 Sites et offre de prestations	
Nombre des sites	A.11.00
Site géographique n° 1:	Types d'activité fournie
Nom:	A.11.01.01 Soins aigus: <input type="checkbox"/> ambulatoire A.11.xx.08
NPA:	A.11.01.02 <input type="checkbox"/> stationnaire A.11.xx.03
	Psychiatrie: <input type="checkbox"/> ambulatoire A.11.xx.09
	<input type="checkbox"/> stationnaire A.11.xx.04
	Réadaptation / gériatrie: <input type="checkbox"/> ambulatoire A.11.xx.10
	<input type="checkbox"/> stationnaire A.11.xx.05
	Maison de naissance: <input type="checkbox"/> ambulatoire A.11.xx.11
	<input type="checkbox"/> stationnaire A.11.xx.06
	<input type="checkbox"/> Site administratif uniquement A.11.01.07
Site géographique n° 2:	Types d'activité fournie
Nom:	A.11.02.01 Soins aigus: <input type="checkbox"/> ambulatoire A.11.xx.08
NPA:	A.11.02.02 <input type="checkbox"/> stationnaire A.11.xx.03
	Psychiatrie: <input type="checkbox"/> ambulatoire A.11.xx.09
	<input type="checkbox"/> stationnaire A.11.xx.04

2

Réadaptation / gériatrie:	<input type="checkbox"/> ambulatoire	A.11.xx.10
	<input type="checkbox"/> stationnaire	A.11.xx.05
Maison de naissance:	<input type="checkbox"/> ambulatoire	A.11.xx.11
	<input type="checkbox"/> stationnaire	A.11.xx.06
<input type="checkbox"/> Site administratif uniquement		A.11.02.07

A.04 Statut de l'hôpital	Contributions publiques / subventions		
Appartenance à la liste cantonale des hôpitaux du canton	<input type="checkbox"/> (oui)	<input type="checkbox"/> (non)	A.04.01
Appartenance à la liste cantonale des hôpitaux d'autres cantons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.04.02
Contrat d'assurance pour la rémunération des prestations de l'assurance obligatoire des soins (hôpital lié à un contrat)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.04.03
Numéro(s) du registre des codes créancier (RCC)		A.04.04

A.05 Type de contributions publiques			
Forfaits liés aux prestations	<input type="checkbox"/> (oui)	<input type="checkbox"/> (non)	A.05.01
Contributions pour des prestations d'intérêt général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.05.02
Couverture de déficit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.05.03
Budget global du canton	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.05.04
Budget global d'un autre canton	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.05.05
Autres formes de rémunération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.05.06

A.06 Prestations d'intérêt général et autres prestations	Prestations proposées?		Contrat avec le canton pour la prestation?		
Service d'urgences reconnu	A.06.01.01	<input type="checkbox"/> (oui) <input type="checkbox"/> (non)	<input type="checkbox"/> (oui) <input type="checkbox"/> (non)		A.06.02.01
Service d'urgences non reconnu	A.06.01.02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.02
Centrale d'appels sanitaires urgents	A.06.01.03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.03
Service de sauvetage	A.06.01.04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.04
Unité de soins intensifs (reconnue par la SSMI)	A.06.01.05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.05
Stockage de médicaments et produits médicaux	A.06.01.06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.06
Unités d'hôpital protégées	A.06.01.07	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.07
Formation de base des étudiants en médecine	A.06.01.08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.08
Formation postgrade des médecins	A.06.01.09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.09
Formation des professionnels de la santé non médecins	A.06.01.10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.10
Recherche	A.06.01.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.11
Planning familial	A.06.01.12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.06.02.12

A.07 Calcul des équivalents plein temps (EPT)

Définition de la norme standard annuelle du nombre d'heures de travail rémunérées par fonction pour un emploi à 100%.

1. Médecins	
- Chef de service A.07.01.01
- Médecin cadre A.07.01.02
- Médecin hospitalier A.07.01.03
- Chef de clinique A.07.01.04
- Médecin-assistant A.07.01.05
- Médecin stagiaire A.07.01.06
2. Personnel soignant	
- Infirmier/ère diplômé(e) avec spécialisation A.07.02.01
- Infirmier/ère diplômé(e) A.07.02.02
- Personnel soignant avec un diplôme du niveau secondaire II A.07.02.03
- Personnel soignant au niveau auxiliaire A.07.02.04
- Autre personnel soignant A.07.02.05
- Sage-femme A.07.02.06
3. Personnel médico-technique	
- Technicien-ne en salle d'opération A.07.03.01
- Technicien-ne en radiologie médicale A.07.03.02
- Technicien-ne en analyse biomédicale A.07.03.03
- Personnel médico-technique avec un diplôme du niveau secondaire II A.07.03.04
- Ambulancier/ère A.07.03.05
- Technicien-ne ambulancier/ère A.07.03.06
- Personnel académique A.07.03.07
4. Personnel médico-thérapeutique	
- Physiothérapeute A.07.04.01
- Ergothérapeute A.07.04.02
- Diététicien-ne A.07.04.03
- Logopédie (Orthophoniste) A.07.04.04
- Thérapeute d'activation A.07.04.05
- Psychologue A.07.04.06
- Masseur médical A.07.04.07
- Personnel médico-thérapeutique avec un diplôme du niveau secondaire II A.07.04.08
- Autre thérapeute A.07.04.09
5. Autres fonctions	
- Services sociaux (conseil et soutien) A.07.05.01
- Personnel de maison A.07.05.02
- Services logistiques et techniques A.07.05.03
- Personnel administratif A.07.05.04

A.08 Personne de référence

Informations concernant la personne de référence à l'intention du canton ou de l'OFS:

Nom: A.08.01
E-Mail: A.08.02
Numéro de téléphone: A.08.03

A.09 Remarques à l'intention du canton ou de l'OFS

.....
.....
.....

A Données générales prestations et prise en charge

A.10 Traitements de longue durée effectués à l'hôpital Total

Journées d'hospitalisation A.10.01
Sorties A.10.02

3 Le tableau A.12, où étaient relevées des données agrégées sur le personnel externe, est supprimé. Le personnel externe fait désormais l'objet d'un relevé de données individuelles (A.14).

A.12 Personnel externe pour des prestations médicales	Nombre (personnes)
1. Médecins	
M000 — Disciplines médicales en général,, Patients de différentes disciplines A.12.01
M050 — Soins intensifs A.12.02
M100 — Médecine interne A.12.03
M200 — Chirurgie A.12.04
M300 — Gynécologie et obstétrique A.12.05
M400 — Pédiatrie A.12.06
M500 — Psychiatrie et psychothérapie A.12.07
M600 — Ophtalmologie A.12.08
M700 — Oto-rhino-laryngologie A.12.09
M800 — Dermatologie et vénérologie A.12.10
M850 — Radiologie médicale A.12.11
M900 — Gériatrie et soins subaigus A.12.12
M950 — Réadaptation et médecine physique A.12.13
M990 — Autres domaines d'activité A.12.14
2. Sages-femmes A.12.15
3. Autres A.12.16
TOTAL A.12.17

A.13 Infrastructure médico-technique		Nombre		Total utilisation (par année)	dont examens ambulatoires	dont examens stationnaires
				Nombre d'examens par année	Nombre par année	Nombre par année
				A.13.101-108	A.13.201-208	A.13.301-308
MRI	A.13.	. .	001	. . 101	. . 201	. . 301
CT – Scanner	A.13.	. .	002	. . 102	. . 202	. . 302
PET Scanner	A.13.	. .	003	. . 103	. . 203	. . 303
Gamma Camera (incluant la scintigraphie et scanner SPECT)	A.13.	. .	004	. . 104	. . 204	. . 304
Accélérateur linéaire (radiothérapie)	A.13.	. .	005	. . 105	. . 205	. . 305
Lithotriporteur	A.13.	. .	006	. . 106	. . 206	. . 306
Appareils pour angiographie	A.13.	. .	007	. . 107	. . 207	. . 307
Dialyses	A.13.	. .	008	. . 108	. . 208	. . 308
Salles d'opération	A.13.	. .	009			
Temps incision/suture (TIS) réalisé dans les salles d'opérations (heures)	A.13.	. .	010			
Salles d'accouchement	A.13.	. .	011			

A.14 Données générales personnel

Relevé individuel

A.14.01 Collaborateur	A.14.02 Année de naissance	A.14.03 Sexe	A.14.04 Fonction	A.14.05 Taux d'activité	A.14.06 Centre de prestation	A.14.07 Site principal	A.14.08 Origine du diplôme	A.14.09 Personnel en formation	A.14.10 Nationalité
N° d'ordre A.14.01.01 Numéro d'identification anonyme A.14.01.02 5 Global Location Number (GLN) A.14.01.03 A.14.02	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M A.14.03	1. Médecins - Chef de service - Médecin cadre - Médecin hospitalier - Chef de clinique - Médecin-assistant - Médecin stagiaire 2. Personnel soignant - Infirmier/ère diplômé(e) avec spécialisation - Infirmier/ère diplômé(e) - Personnel soignant avec un diplôme du niveau secondaire II - Personnel soignant au niveau auxiliaire - Autre personnel soignant - Sage-femme 3. Personnel médico-technique - Technicien-ne en salle d'opération - Technicien-ne en radiologie médicale - Technicien-ne en analyse biomédicale - Personnel médico-technique avec un diplôme du niveau secondaire II - Ambulancier/ère - Technicien-ne ambulancier/ère	Nombre d'heures rémunérées et payées (heures supplémentaires comprises) A.14.05.01 Equivalent plein temps A.14.05.02 Sous contrat le 31.12 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu A.14.05.03	Code du centre de prestation principal A.14.06	Numéro du site principal (selon la déclaration A.11) A.14.07	<input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Allemagne <input type="checkbox"/> France <input type="checkbox"/> Italie <input type="checkbox"/> Autre UE <input type="checkbox"/> USA / Canada <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Pas de diplôme A.14.08	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non A.14.09	<input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Allemagne <input type="checkbox"/> France <input type="checkbox"/> Italie <input type="checkbox"/> Autre UE <input type="checkbox"/> USA / Canada <input type="checkbox"/> Autres A.14.10

			<ul style="list-style-type: none">- Personnel académique <p>4. Personnel médico-thérapeutique</p> <ul style="list-style-type: none">- Physiothérapeute- Ergothérapeute- Diététicien-ne- Logopédie (Orthophoniste)- Thérapeute d'activation- Psychologue- Masseur médical- Personnel médico-thérapeutique avec un diplôme du niveau secondaire II- Autre thérapeute <p>5. Autres fonctions</p> <ul style="list-style-type: none">- Services sociaux (conseil et soutien)- Personnel de maison- Services logistiques et techniques- Personnel administratif <p>6. Personnel externe</p> <ul style="list-style-type: none">- Médecin externe- Sage-femme externe- Personnel médical externe						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6

A.14 Données générales personnel externe pour les prestations médicales

Relevé individuel (médecins externes, sages-femmes externes, personnel médical externe)

A.14.01 Collaborateurs externes	A.14.05 Occupation	A.14.06 Centre de prestation	A.14.07 Site principal
Numéro d'ordre A.14.01.01	Nombre d'heures de travail effectuées par année A.14.05.04	Code du centre de prestation principal A.14.06	Numéro du site principal (selon déclaration A.11) A.14.07
Numéro d'identification anonyme A.14.01.02			
Global Location Number (GLN) A.14.01.03			

Données générales finances et exploitation

A.15 Comptabilité financière

Charges

		TOTAL
3	Charges du personnel	A.15.01
Charges de matériel, de marchandises, de services, de tiers et autres charges d'exploitation		
40	Matériel médical d'exploitation	A.15.02
41	Charges des produits alimentaires	A.15.03
42	Charges de ménage	A.15.04
43	Entretien et réparations	A.15.05
44	Charges d'utilisation des immobilisations	A.15.06
45	Charges d'énergie et eau	A.15.07
46	Charges financières	A.15.08
47	Charges de l'administration et de l'informatique	A.15.09
48	Autres charges liées aux patients	A.15.10
49	Autres charges non liées aux patients	A.15.11
Autres charges		A.15.12
TOTAL CHARGES		ΣFIBU

Produits

			TOTAL
6	Produits d'exploitation		
60	Produits de prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients	A.15.30	
61	Prestations unitaires médicales	A.15.31	
62	Autres prestations unitaires hospitalières	A.15.32	
65	Autres produits des prestations aux patients	A.15.33	
66	Produits financiers	A.15.34	
68	Produits résultant de prestations au personnel et à des tiers	A.15.35	
69	Contributions et subventions	A.15.36	
690	Contributions des Communes	A.15.37	
695	Contributions des Cantons	A.15.38	
696	Contributions de la Confédération	A.15.39	
697	Contributions de corporations, de fondations et de privés	A.15.40	
	Autres Produits	A.15.41	
	Total des produits	A.15.50	

A.16 Résultat d'exploitation

Bénéfice		Déficit	
Bénéfice global	A.16.10	Déficit global	A.16.20

Couverture du déficit	
Réserves	A.16.31
Commune(s)	A.16.32
Canton(s)	A.16.33
Confédération	A.16.34
Fonds privés	A.16.35
Total de la couverture du déficit	A.16.40
Déficit non couvert	A.16.50

A.17 Passerelle d'ajustement

Comptabilité financière		ΣFIBU	
Somme des charges		A.17.01 / A.15.20	
+	Charges supplétives	A.17.02	
+	Charges substitutives	A.17.03	
-	Charges substitutives	A.17.04	
-	Charges non incorporables	A.17.05	
Comptabilité analytique par unités finales d'imputation		Données de la passerelle d'ajustement	Valeur but
Total des coûts		A.17.06	ΣKORE
			A.17.07
			Différence
			A.17.08

A.18 Comptabilité des salaires et des honoraires pour prestations médicales

30 Charges salariales (assujettis aux charges sociales)	TOTAL
1. Médecins	A.18.01
2. Personnel soignant	A.18.02
3. Personnel médico-technique	A.18.03
4. Personnel médico-thérapeutique	A.18.04
5. Services sociaux (conseil et soutien)	A.18.05
6. Personnel de maison	A.18.06
7. Services logistiques et techniques	A.18.07
8. Personnel administratif	A.18.08
TOTAL Charges salariales	A.18.10

38 Charges des honoraires de médecins (assujettis aux charges sociales)	A.18.20
37 Charges sociales	A.18.30
39 Autres charges de personnel	A.18.40

TOTAL Charges de personnel	A.18.50
-----------------------------------	---------

Honoraires pour prestations médicales (non assujettis aux charges sociales)	TOTAL
1. Médecins	A.18.61
2. Sages-femmes	A.18.62
3. Autres	A.18.63
TOTAL Honoraires pour prestations médicales	A.18.70

A.19 Comptabilité des immobilisations

Données sur les catégories d'immobilisations			
	Nombre d'opérations d'achat	Durée prévue d'utilisation	Nombre d'opérations de location et d'achat par acomptes
1. Biens immobiliers	A.19.01.	A.19.01.	A.19.01.
1.1 Terrains bâtis et non bâtis 01	 40
1.2 Bâtiments hospitaliers et autres bâtiments 02 20 41
1.3 Bâtiments provisoires 03 21 42
Installations fixes			
1.4 Installations d'exploitation générale 04 22 43
1.5 Installations spécifiques aux immobilisations 05 23 44
2. Biens mobiliers			
2.1 Mobilier et installations (y compris de stockage) 06 24 45
2.2 Machines de bureau et systèmes de communications 07 25 46
2.3 Véhicules 08 26 47
2.4 Outils et appareils (exploitation) 09 27 48
Immobilisations médico-techniques			
2.5 Appareils, machines, instruments (y compris les logiciels acquis avec l'appareil) 10 28 49
2.6 Mises à niveau de logiciels 11 29 50
Immobilisations informatiques			
2.7 Matériel 12 30 51
2.8 Logiciel 13 31 52
Taux d'intérêt calculatoire prescrit par la loi		... A.02.12	

Comptabilité des immobilisations par achats

Nr.	Immobilisation	Acquisition		Auto-déclaration selon OCP					
		Valeur d'achat en Fr.	Année d'achat	Valeur comptable en Fr.		Amortissement annuel en Fr.	Taux d'intérêt calculatoire en Fr.	Coûts d'utilisation en Fr.	
				Début de l'année	Fin de l'année				
1. Biens immobiliers									
1.1 Terrains bâtis et non bâtis									
	A.19.02.01.01. ...	01	02	03	04		06	07	
	A.19.02.01.02. ...	01	02	03	04		06	07	
1.2 Bâtiments hospitaliers et autres bâtiments									
	A.19.02.02.01. ...	01	02	03	04	05	06	07	
	A.19.02.02.02. ...	01	02	03	04	05	06	07	
1.3 Bâtiments provisoires									
	A.19.02.03.01. ...	01	02	03	04	05	06	07	
	A.19.02.03.02. ...	01	02	03	04	05	06	07	
Installations fixes									
1.4 Installations d'exploitation générale									
	A.19.02.04.01. ...	01	02	03	04	05	06	07	
	A.19.02.04.02. ...	01	02	03	04	05	06	07	
1.5 Installations spécifiques aux immobilisations									
	A.19.02.05.01. ...	01	02	03	04	05	06	07	
	A.19.02.05.02. ...	01	02	03	04	05	06	07	
TOTAL Coûts d'utilisation des biens immobiliers par achats							A.19.02.06		

2. Biens mobiliers								
2.1 Mobilier et installations (y compris de stockage)								
	A.19.02.07.01. ...	01	02	03	04	05	06	07
	A.19.02.07.02. ...	01	02	03	04	05	06	07
2.2 Machines de bureau et systèmes de communications								
	A.19.02.08.01. ...	01	02	03	04	05	06	07
	A.19.02.08.02. ...	01	02	03	04	05	06	07
2.3 Véhicules								
	A.19.02.09.01. ...	01	02	03	04	05	06	07
	A.19.02.09.02. ...	01	02	03	04	05	06	07
2.4 Outils et appareils (exploitation)								
	A.19.02.10.01. ...	01	02	03	04	05	06	07
	A.19.02.10.02. ...	01	02	03	04	05	06	07
Immobilisations médico-techniques								
2.5 Appareils, machines, instruments (y compris les logiciels acquis avec l'appareil)								
	A.19.02.11.01. ...	01	02	03	04	05	06	07
	A.19.02.11.02. ...	01	02	03	04	05	06	07
2.6 Mises à niveau de logiciels								
	A.19.02.12.01. ...	01	02	03	04	05	06	07
	A.19.02.12.02. ...	01	02	03	04	05	06	07
Immobilisations informatiques								
2.7 Matériel								
	A.19.02.13.01. ...	01	02	03	04	05	06	07
	A.19.02.13.02. ...	01	02	03	04	05	06	07
2.8 Logiciel								
	A.19.02.14.01. ...	01	02	03	04	05	06	07
	A.19.02.14.02. ...	01	02	03	04	05	06	07
TOTAL Coûts d'utilisation des biens mobiliers par achats							A.19.02.15	
TOTAL Coûts d'utilisation des immobilisations par achats							A.19.02.16	

Comptabilité des immobilisations par location et achat par acomptes

N°	Immobilisations par location et achat par acomptes	Les coûts d'utilisation en Fr.
1. Biens immobiliers		
1.1 Terrains bâtis et non bâtis		
		A.19.03.01.01
		A.19.03.01.02
1.2 Bâtiments hospitaliers et autres bâtiments		
		A19.03.02.01
		A19.03.02.02
1.3 Bâtiments provisoires		
		A19.03.03.01
		A19.03.03.02
Installations fixes		
1.4 Installations d'exploitation générale		
		A19.03.04.01
		A19.03.04.02
1.5 Installations spécifiques aux immobilisations		
		A19.03.05.01
		A19.03.05.02
TOTAL des coûts d'utilisation des biens immobiliers par location et d'achat par acomptes		A19.03.06
2. Biens mobiliers		
2.1 Mobilier et installations (y compris de stockage)		
		A19.03.07.01
		A19.03.07.02

2.2 Machines de bureau et systèmes de communications		
		A19.03.08.01
		A19.03.08.02
2.3 Véhicules		
		A19.03.09.01
		A19.03.09.02
2.4 Outils et appareils (exploitation)		
		A19.03.10.01
		A19.03.10.02
Immobilisations médico-techniques		
2.5 Appareils, machines, instruments (y compris les logiciels acquis avec l'appareil)		
		A19.03.11.01
		A19.03.11.02
2.6 Mises à niveau de logiciels		
		A19.03.12.01
		A19.03.12.02
Immobilisations informatiques		
2.7 Matériel		
		A19.03.13.01
		A19.03.13.02
2.8 Logiciel		
		A19.03.14.01
		A19.03.14.02
TOTAL Coûts d'utilisation des biens mobiliers par location et d'achat par acomptes		A19.03.15
TOTAL Coûts d'utilisation des immobilisations par location et d'achat par acomptes		A19.03.16
TOTAL Coûts d'utilisation des immobilisations par achats, location et d'achat par acomptes		A19.03.17

A.20 Etablissements ayant ouvert/fermé en cours d'année

Date d'ouverture	A.20.01
Date de fermeture	A.20.02

X1 Prestations et prise en charge

X1.01 Traitements hospitaliers

Total

(Définitions conforme au type d'activité)

Journées d'hospitalisation	X1.01.01
Sorties	X1.01.02
Journées d'hospitalisation des nouveau-nés sains	X1.01.03
Sorties des nouveau-nés sains	X1.01.04

8

Nombre de consultations ambulatoires

.....

X.1.01.05

X1.02 Lits

Total

Journées-lits d'exploitation	X1.02.01
Lits planifiés (selon type d'activité)	X1.02.02

X2 Données financières et d'exploitation

X2.01 Comptabilité analytique des charges par unité finale d'imputation

Cas administratifs (prestations liées aux cas)		Total Coûts de tous les patients (Auto-payeur, LAA – Assurance complémentaire etc. compris)			Patients exclusivement assurés de base						Patients assurés en complémentaire		
					LAMal			LAA / LAI / LAM			Coûts à la charge de l'AOS		
		Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements longue durée	Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements longue durée	Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements longue durée	
Coûts directs													
N° Compte	Nom												
400	Médicaments (incl. sang et produits sanguins) X2.01.10...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
401	Matériel, instruments, ustensiles, textiles X2.01.11...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
405	Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers X2.01.12...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	Dont honoraires de médecins X2.01.13...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
38	Honoraires de médecins (assujettis aux charges sociales) X2.01.14...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	

480 / 485/ 486	Autres coûts directs X2.01.15...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Total des coûts directs X2.01.20...		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cas administratifs (prestations liées aux cas)		Total Coûts de tous les patients (Auto-payeur, LAA – Assurance complémentaire etc. compris)			Patients exclusivement assurés de base					Patients assurés en complémentaire		
					LAMaI			LAA / LAI / LAM		Coûts à la charge de l'AOS		
		Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements longue durée	Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements longue durée	Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements longue durée
Coûts indirects												
CC N°	Nom											
20/ 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 36	Centres de charges médicaux obligatoires X2.01.30...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
20	Dont salles d'opération X2.01.31...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
24	Dont soins intensifs et intermédiaire-Care X2.01.32...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
29	Dont laboratoires X2.01.33...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
31	Corps médical X2.01.34...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
39	Soins X2.01.35...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
32 / 33 / 34 / 35	Activités thérapeutiques X2.01.36...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
41/ 42/ 43	Hôtellerie X2.01.37...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
10 / 44 / 45 / 77	Autres centres de charges obligatoires X2.01.38...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11

	Charges d'utilisation des investissements	X2.01.39...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Total des coûts indirects		X2.01.40...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Σ des cas administratifs		X2.01.50...	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11

9

Coûts de l'enseignement et de la recherche universitaires

Coût formation prégraduée	X2.01.9010
Coût formation postgrade	X2.01.9011
Coût recherche	X2.01.9012
Total coûts formation et recherche universitaires	X2.01.602

Mandats (prestations non liées aux cas)	Total
Σ Formation et recherche	X2.01.602
Σ autres mandats	X2.01.603
Charges d'utilisation des investissements	X2.01.604
Σ des mandats	X2.01.701

Total des coûts de la comptabilité analytique par unité finale d'imputation	Total
Σ des coûts par unité finale d'imputation	Σ KORE
X2.01.800	

X2.02 Comptabilité analytique des revenus par unité finale d'imputation

Cas administratifs et mandats (prestations liées aux cas et non liées aux cas)		Total Coûts de tous les patients (Auto-payeur, LAA – Assurance complémentaire etc. compris)			Patients exclusivement assurés de base						Patients assurés en complémentaire				
					LAMal			LAA / LAI / LAM			Revenus AOS				
		Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers	Traitements longue durée	Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers		Traitements longue durée	Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers		Traitements ambulatoires	Traitements hospitaliers		Traitements longue durée
				Assureur		Canton			Assureur		Canton	Assureur		Canton	
Revenus par financeur (compatible avec la comptabilité financière)															
60	Revenus de prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients X2.02.10. ...	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13
61	Prestations unitaires médicales X2.02.11. ...	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13
62	Autres prestations unitaires hospitalières X2.02.12. ...	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13
	Dont TARMED (PT) X2.02.13. ...	00													
	Dont physiothérapie X2.02.14. ...	00	01	02											
	Dont laboratoires X2.02.15. ...	00	01	02											
65	Autres revenus de prestations aux patients X2.02.16. ...	00	01	02											
66	Revenus financiers X2.02.17. ...	00	01	02											
68	Revenus résultant de prestations au personnel et à des tiers X2.02.18.	00	01	02											
69	Contributions et subventions X2.02.19.	00	01	02											
690	Contributions des Communes X2.02.20. ...	00	01	02											
695	Contributions des Cantons X2.02.21. ...	00	01	02											
696	Contributions de la Confédération X2.02.22. ...	00	01	02											
697	Contributions de corporations, de fondations et de privés X2.02.23. ...	00	01	02											
Σ des revenus (cas administratifs/mandats)X2.02.30.		00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13